

RAPPORT PUBLIC ANALYSES 2023 &

PERSPECTIVES 2024



INTRODUCTION & RÉSUMÉ DE NOTRE POSITION

L'ANACOFI était en 2023, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance et la seconde en assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, agréées par l'ACPR ou l'AMF ; ANACOFI IMMO, syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vus et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise (CFE).

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.

Nous totalisons à fin 2023 plus de 7.500 entreprises ou groupes cotisants, nos membres employaient environ 30.000 personnes et en généraient un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 Milliards d'Euros.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
<i>NOS SERVICES EN BREF</i>	4
<i>NOS MÉTIERS EN 2024</i>	6
Nos statuts légaux, métiers et professions déclarées.....	7
Nos associations et syndicat	
<i>CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</i>	8
<i>COURTAGE</i>	8
<i>IMMOBILIER / HOGUET</i>	11
<i>SYNDICAT</i>	12
Nos sections	
<i>CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI)</i>	14
<i>CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES</i>	17
<i>SERVICES ET MOYENS</i>	19
Nos services.....	20
Anacofi services.....	22
Nos moyens.....	23
Nos membres section confédérale en 2023.....	31
Actions PHILANTROPIQUES	33

AVANT-PROPOS



L'année 2023 sur la lancée de la précédente nous a amené à une taille bien supérieure à nos attentes initiales. Ceci nous a amené, dans un contexte compliqué, à renforcer encore nos moyens. Marqué par l'arrivée de « mandataires » et autres structures, parties des réseaux de nos membres historiques, le développement de la représentativité « non vie » ou encore le fait que 25% des IOBSP français soient maintenant des nôtres, ont également été des faits marquants de l'année.

Avec une croissance de presque 43% en un an et 70% côté courtage, notre association a vécu une année extraordinaire. Pour autant les moyens qu'il a fallu engager ont pesé sur l'équipe et nos finances.

Encore faut-il noter que presque 800 entreprises avaient approché l'ANACOFI au 31 Décembre et pour une bonne partie, étaient en attente de leurs enregistrements ORIAS pour être comptés parmi nos membres.

Ce beau succès de notre association ne doit pas faire oublier que 2023 et le début de 2024 auront également été marqués par un nombre d'arrêts d'activités, plus important que la moyenne, ce que les créations et entrées dans l'association cachent. Si le solde net positif est considérable et les départs, finalement assez rarement pour d'autres associations, malgré de multiples attaques de la part de certaines, les disparitions ont été sensiblement supérieures aux 7% constatés en moyenne sur longue période. Nous avoisinons plutôt 10%, alors que le niveau historique atteint lors des « crises » est 12%.

Les explications sont nombreuses et à la différence des périodes d'effondrement de marché passées, si nous constatons bien des fermetures pour baisse d'activité ou augmentations de coûts qui dépassent les revenus, une partie de l'explication vient de la pyramide des âges et une autre, des regroupements qui ne se nient pas depuis quelques années.

D'une manière générale, comme l'a constaté l'ORIAS, les IOBSP et mandataires en assurance ont souffert en 2023, alors que les CIF et courtiers en assurance ont bien moins été impactés.

Si le nouveau système de remontée des statistiques complique les comparaisons d'avec le passé, certaines conclusions sont notables. Mieux à mêmes de visualiser l'endroit où exercent nos membres, alors que nous n'identifions précédemment que les sièges sociaux, nous constatons une présence plus importante que nous ne le pensions en Occitanie, Pays de Loire ou encore Auvergne Rhône Alpes, au détriment de l'Île de France ou de PACA et à l'intérieur de cette dernière, un rééquilibrage entre la zone de Nice/Cannes et celle de Aix/Marseille.

Sans représenter une révolution, cette meilleure photo de notre écosystème est intéressante et nous a amené à corriger partiellement notre équipe d'élus et représentants et nos actions.

Sur le plan politique et réglementaire, 2023 aura été marquée par la poursuite de la montée en puissance de l'ESG et du digital, mais aussi par la crise immobilière, qui ne peut pas être vue sans considérer la bataille du crédit et les inquiétudes des clients, après COVID, inflation, guerres etc.

A Bruxelles mais pas seulement, la reine des batailles pour nos métiers, celle de la Retail Investment Strategy nous aura encore énormément occupé.

En résumé, nous avons été encore plus actifs qu'en 2022, œuvrant dans tous les domaines pour porter la voix de nos membres et défendre leurs entreprises et leurs clients. Si en 2022, nous avons rendu publiques 116 positions, elles auront été 169 en 2023.

A la lecture de ce rapport vous découvrirez notre association et nos actions, mais avant tout qui sont nos membres et je l'espère, comprendrez un peu mieux l'année 2023 que nous avons passée.

NOS SERVICES

EN BREF

ACTIONS / REPRÉSENTATION

Représentation devant les autorités : parlementaires, Ministères, sièges dans différentes instances (Comité Consultatif du Secteur Financier, ORIAS, CPME, Paris Europlace, Finance Innovation, Comité Educfi, Label Relance, FECIF, Représentant d'intérêt déclaré et agréé au Sénat, à l'Assemblée Nationale, la Commission Européenne, le Parlement Européen, siège au CNTGI, membre de la commission CIF de l'AMF, inscrits au registre de représentation ACPR ; siège au CA de ANCIA, adhésion CPF, CIFA, IEIF, etc.);

Négociation d'accords et de contrats : (ex : contrat de place CGP ou CFE avec Crowdfundeurs), avec les OPCO ou les Fonds Professionnels de Formation.

Réponses aux consultations lancées par tout type d'entité : à titre d'exemple : après PACTE ou la Réforme du courtage, textes sur l'ESG, le Digital, l'immobilier, la Retail Investment Strategy et bien sur, projet de loi de finance chaque année,. Il faut aussi considérer les travaux du CCSF, de Paris Europlace et bien d'autres. Nous sommes actifs sur tous textes portant sur la réforme et l'encadrement des métiers, l'évolution du droit patrimonial ou de l'entreprise. En 2023 nous avons répondu à plusieurs dizaines de consultations et produit 169 prises de positions officielles.

SERVICES ASSOCIATIFS

Service adhérent : adhésion, fourniture, aide et négociation de RC/GF, adhésion automatique aux médiateurs, outils/services et logiciels négociés (centrale de référencement), traitement des questions diverses et aide administrative, lien avec l'ORIAS (résolution des problèmes).

Service formation : production de modules internes sur tous les modèles (e-learning, classes virtuelles, MOOC gratuits, visio/formations courtes gratuites, présentiel) ; sélection de

formations externes ; marché de formations libres. Aide à la prise en charge, négociation de prix ou création de groupes dédiés.

Evènements : 50 par an : Tour De France avec les Journées Partenaires, conférences, visioconférences/webinaires, Convention Annuelle, Université d'été, Débats, Conférences et Soutien d'évènements partenaires.

Commissions ou groupes de travail : Commission de formation, d'entreprises, techno et conseil en finance d'entreprise. Groupes de travail : juridique et contrôle, animateur de région.

Etudes et publications : E-News, émissions radios, émissions vidéo ou télévisées, communications sur réseaux sociaux, sites dédiés, Rapport public avec analyse métiers et statistiques ; rappel d'actions/offre, notes des services dont : note de positionnement, notes juridiques ou pratiques sur divers sujets ; alertes ; édition de vadémécums et fiches pratiques avec Franel Editions.

Service juridique / contrôle : production de livret réglementaire complet tous métiers, portail conformité gratuit, Kits de documents simplifiés et procédures internes pour l'entreprise ; notes juridiques spéciales (ex : gouvernance produit, MIF2, veille réglementaire courtage, note mandat IOBSP, Obligations en matière de commercialisation des FIA par les CIF) ; achat/vente portefeuilles clients ; production d'une News actu juridique hebdomadaire envoyée sur demande ; gestion pratique de la médiation ; aide juridique sur l'activité et sur la conformité ; tenue de permanence pour les questions diverses ; aide en cas de décès ; tenue de liste de sociétés de conformité, d'avocats et échange avec eux ; défense des membres (ex : action devant procureurs et AMF suite à la vague d'usurpations).

Divers : accès à l'ingénierie patrimoniale de la Fondation de France ; publicités sur tous médias (TV, Radio, Web, journaux papier dont Les Echos et le Figaro) ; partenariats avec 20 écoles et Universités (alternants/recrutements, relations et actions diverses et intégration dans les programmes de nos avis et demandes ou d'enseignants membres ANACOFI) ; correspondants/représentants locaux partout en France pouvant aider ; partenariats avec des organisations philanthropiques.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS / INVESTISSEURS

La protection des consommateurs est l'un de nos objectifs déclaré depuis 2010.

Elle commence par l'analyse et la validation par une commission des dossiers entrants et des Conseils en Investissement Financier (CIF), le contrôle systématique découlant d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, plus impactant qu'un contrôle classique d'une association.

Le contrôle de la conformité à la réglementation a également été renforcé pour nos autres membres, ce que la réforme du Courtage, entérine définitivement.

L'information et le maillage de terrain par nos représentants locaux, ainsi que les services d'assistance à la mise en

conformité, que nous proposons, favorise également, à la protection des consommateurs.

Enfin, la formation continue de nos membres, que nous assurons et traçons, est également un élément central de notre action.

Par ailleurs, L'ANACOFI est fière d'avoir été la première organisation professionnelle à garantir à ses membres un accès à un médiateur de la consommation, quelle que soit la mission réalisée (dans le champ de ce que nous représentons bien entendu). Ces médiateurs, normalement obligatoires depuis 2016, sont l'une des clefs de voûte du nouveau système de protection des consommateurs et épargnants.

Nous sommes particulièrement satisfaits de n'avoir constaté que très peu de médiations concernant nos membres, alors même que nous représentons au minimum 5% du marché national et dans certains domaines, presque 10%: Au total nous aurions représenté quelques dizaines de dossiers instruits, pour des dizaines de milliers traités chaque année par ces médiateurs.

NOS MÉDIATEURS

Pour les différents avec un client entreprise	Médiateur de l'ANACOFI	mediation@anacofi.asso.fr
Pour les Conseils en Investissements Financiers (CIF)	Médiateur de l'AMF	www.amf-france.org/fr/le-mediateur
Pour Intermédiaires en Assurances membres de l'ANACOFI Assurances	LMA – La Médiation de l'Assurance	www.mediation-assurance.org
Pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement membres de l'ANACOFI IOBSP	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/jobsp
Pour les Intermédiaires en Immobilier ou autre actif Hoguet membres de l'ANACOFI IMMO	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/immo

Par nos actions de communication, la mise en ligne ou la diffusion publique d'informations via nos newsletters et des articles dans la presse, nous contribuons à l'information du plus grand nombre.

Par notre collaboration avec les autorités, le monde politique, la police et la justice, nous participons activement à bâtir, dans l'intérêt de tous, le cadre réglementaire, jurisprudentiel et doctrinal de nos activités.

Par des pages publiques sur nos sites internet qui répercutent des alertes, des informations sur des incidents ou des questionnements relatifs aux offres qui nous interpellent, nous permettons à chacun de disposer d'éléments qui ont vocation à aider la prise de décision.

Le dernier outil notable à notre disposition est constitué des Commissions de Surveillance Marché, qui réunissent membres et experts afin de prendre position et produire des guides de bonnes pratiques dès lors qu'un type d'offre ou un marché semble présenter un risque élevé.

NOS MÉTIERS EN 2023

NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIERS ET PROFESSIONS DÉCLARÉES ▶ p.7

Ceux que nous représentons

Le débat du « I »

LES ASSOCIATIONS ET SYNDICAT ▶ p.8

Conseil en Investissement Financier

Courtage

Intermédiaire en immobilier / Loi Hoguet

Syndicat

LES SECTIONS ▶ p.17

Conseil en Gestion de Patrimoine

Conseil en Finance & Développement d'Entreprises

NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIER S ET PROFESSIONS DÉCLARÉE

Ceux que nous représentons ...

Selon les « standards français », l'ANACOFI est considérée comme une « association inter disciplinaire » représentant les courtiers et conseils des sphères de la banque, finance et assurance mais aussi de l'immobilier. Selon les « standards européens », elle est plus simplement une association d'IFA donc de conseils et intermédiaires financiers toutes activités, étant entendu que la notion financière européenne intègre la banque et l'assurance vie au moins.

Dès le départ, nous nous sommes définis comme une association regroupant des entreprises relevant de la même sphère réglementaire et concernées par les mêmes problématiques.

Les évolutions du marché et des textes nous ont amené à préciser les statuts, titres ou métiers revendiqués éligibles.

Parmi les statuts que nous revendiquons représenter, on trouve essentiellement les Conseils en Investissements Financiers (CIF), les Courtiers en Assurance, les Intermédiaires en Opérations de Banques et Services de Paiement (IOBSP).

Les 4 métiers ou titres utilisés par la majorité de nos membres qui se distinguent maintenant dans nos rangs sont : les Conseils en Gestion de Patrimoine dont les « Indépendants » (CGP & CGPI), les Conseils en Finance et Développement d'Entreprises (CFE), les Conseils en Ingénierie Sociale, les Conseillers Financiers dits « purs ». Toutefois, nous ne pouvons oublier la dimension immobilière et juridique de nos professionnels, d'autant que beaucoup de CGP sont devenus d'importants intermédiaires de programmes neufs de défiscalisation ou non, mais aussi des acteurs agissant sur les marchés plus classiques.

Par ailleurs, la loi, à l'exception des professions du droit, reconnaît actuellement aux seuls CIF et experts comptables, le droit, s'ils respectent certaines contraintes, de pratiquer des actes de conseil juridique.

Les métiers revendiqués sont représentés dans des *sections* de l'ANACOFI.

Les Statuts par *associations* ou *syndicats* dédiés.

... Le débat sur le « I ».

Avec les travaux européens de ces dernières années, est apparue une définition de l'Indépendance, qui a des conséquences en cas de revendication.

Dans le même temps, les textes renforcent ce que signifient le Conseil et la valeur du contrat, ainsi que du signataire. Dans tous les cas, nous restons une association et des syndicats d'accueil des Indépendants, même si la majorité de nos membres abandonnent cette terminologie.

Nous représentons donc légalement les Courtiers/Conseils non liés, indépendants juridiquement ou pas.

En 2015, la décision de faire renaître le Conseil en Crédit Immobilier a été prise. Les conseils délivrés sont donc aujourd'hui juridiquement définis comme « indépendants », mais celui qui le délivre est, surtout en droit, un « courtier ».

Paradoxe des textes européens, si la revendication en finance, depuis 2018, implique obligatoirement et définitivement pour le conseiller une rémunération par honoraire, revendiquer une « prestation » indépendante en conseil en crédit immobilier permet simplement à un courtier, sur une mission précise, de percevoir des honoraires, sans interdire au même « conseiller/courtier » de réaliser ensuite une mission d'intermédiation rémunérée par des commissions.

CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE



En 2023, nous avons 2 880 entreprises adhérentes sur les 6 806 entreprises répertoriées à l'ORIAS et l'AMF soit (a priori et sauf forte progression des autres associations) environ 43 à 45% des CIF français. Nous constatons une progression nette d'adhérents de 1.08%, après l'annonce de notre sanction.

Nous avons été contraints d'augmenter le nombre de contrôleurs pour faire face à l'évolution réglementaire, à la complexité de certains produits et de nouvelles grilles de contrôle imposées par l'AMF. Le rôle et le suivi réalisé par nos 11 contrôleurs, bien que de plus en plus complexe, ne les empêche pas d'être à vos côtés pour vous accompagner dans la rédaction de vos procédures. Ils aident par exemple à penser le kit simplifié mis à disposition de vos cabinets. Nous sommes une association avec une équipe de contrôle intégrée, ce qui facilite les échanges et la réponse à vos questions. Pour information un contrôle représente en moyenne un temps effectif de 32 Heures. Nous travaillons également à une réorganisation des procédures de contrôle qui devraient permettre d'en réduire le coût unitaire.

Bien que peu d'incidents devant les tribunaux nuisent à notre corporation, nous devons tous rester vigilants quant aux produits atypiques ou comportements irrationnels de certains.

Nos échanges avec les autres associations professionnelles et l'AMF, sont de plus en plus constructifs.

Nos échanges avec l'AFG (Association Française de Gestion) ont été continus sur les questions soulevées par la RIS (Retail Investment Strategy) et la VFM (Value For Money), qui remettent en question notre modèle et notre rémunération.

Pour toutes ces raisons, nous sommes ouverts au dialogue avec l'ensemble des législateurs européens pour que la RIS (Retail Investment Strategy) atteigne réellement les objectifs de protection et conseil de l'investisseur, ainsi que de financement de l'économie et de ses transitions.

Depuis le mois de janvier nous enregistrons un nombre important de dossiers de candidatures, ce qui nous rassure malgré un budget prévisionnel 2024 tendu. Avec notre Déléguée Générale, Mme Valéria FAURE-MUNTIAN et le soutien de l'ANACOFI, nous travaillons sur tous les niveaux, des frais généraux aux ressources humaines, à une réorganisation de nos services et des procédures afin de réduire les coûts.

Nous vous invitons tous à mettre régulièrement à jour votre programme d'activité, porter un soin encore plus attentif à la sélection de vos fournisseurs et à la gouvernance des produits, points qui ont été au cœur des débats avec l'AMF.

La question de la remédiation, sera l'un des sujets importants sur l'année 2024 de nos échanges avec l'AMF et les autres associations professionnelles.

MOT DU PRESIDENT

Les transformations nécessaires à la modernisation de nos procès sont bien lancées. Ces évolutions nous permettent d'avoir un impact positif sur le service rendu aux adhérents et la défense de leurs intérêts.

Le conseil d'administration et moi-même, gardons constamment à l'esprit la défenses des intérêts de nos adhérents, l'application de la réglementation encadrant notre profession et la protection des clients finaux de nos cabinets adhérents .

Merci de votre confiance. C'est ensemble que nous construisons l'avenir solide de l'ANACOFI CIF !

Nebojsa SRECKOVIC
Président ANACOFI-CIF



COURTAGE ASSURANCE ET IOBSP



Pascal LABIGNE
Président ANACOFI-COURTAGE



L'année 2023 a été marquée par une très forte activité associée à de très nombreux travaux et nouveaux process internes. Cette année a été l'année où les effets de la réforme du courtage ont entraîné un fort bouleversement de nos activités. Notre service adhésion a été en surchauffe pendant le premier semestre à cause de bugs ORIAS à répétition, lesquels ont entraîné un fort stress et un surcroît de travail évident, ainsi que le renforcement des équipes par de l'intérim.

Il convient de signaler **la forte croissance de l'ANACOFI COURTAGE + 175% soit 2 852 nouveaux adhérents pour finir l'année avec 6744 membres.**

Nous avons donc été obligés de renforcer notre équipe de manière significative pour arriver dès cette année à notre prévisionnel « de moyens engagés » de fin 2024.

A cette situation se sont ajoutées des difficultés notoires avec de nouveaux adhérents affiliés à un syndicat qui n'a eu de cesse que de nous invectiver, ce qui a entraîné en fin d'année notre décision de ne pas reconduire notre accord.

En outre, la situation du courtage avec les réformes en cours pour les IAS concernant la nouvelle réglementation « Omnibus », MIF, DDA, réglementation des PRIIPS (20/06/2019), réglementation relative à la durabilité (SFDR), proposition du 24/05/2023 (RIS) horizon 2025-2026, concept : Value for Money (nouveau pricing process) ont entraîné une veille permanente pour suivi efficace de la part de l'Anacofi et de son président David CHARLET avec les instances européennes directement.

A cela s'est ajoutée une situation pratiquement inédite pour les IOBSP à savoir, inflation, normes HCSF plus contraignantes, hausse brutale des taux d'intérêts entraînant un problème de taux d'usure pendant le premier semestre et de fait, un retournement total du marché qui a fortement chuté de 41,7 % tout confondu, avec de fortes disparités notamment pour la primo accession et le neuf, ce qui de facto, va entraîner la fermeture d'agences de courtage.

Il s'en est suivi une chute historique du marché de l'immobilier de 22% des ventes dans l'ancien, inconnue depuis plus de 50 ans, et le nombre de réservations a chuté de 39,9% sur le second semestre.

Cette situation morose et inflationniste, à laquelle s'est ajouté le conflit Israélo-palestinien en fin d'année, la guerre Russie Ukraine s'enlisant, n'a pas favorisé le business en cette année 2023.

MOT DU PRÉSIDENT

Désormais ANACOFI Courtage assure le suivi et l'accompagnement de ses membres. Offre à ses membres un service de médiation de la consommation, vérifie les conditions d'accès et d'exercice de leur activité ainsi que le respect des exigences professionnelles et organisationnelles, offre un service d'accompagnement et d'observation de l'activité et des pratiques professionnelles, notamment par la collecte de données statistiques. Ces missions sont précisées par la Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 et ses textes d'application.

Elle a pour objet : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI.

Elle a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnelle.

Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Elle mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

Nous avons noté aussi la création d'une nouvelle association en décembre, à la stratégie de conquête de professionnels agressive, se déclarant comme un nouvel interlocuteur des autorités et des professionnels, pour lesquels l'offre actuelle ne remplirait que partiellement leurs attentes.

Nous espérons malgré ce contexte repartir sur une situation que nous espérons porteuse d'un nouvel élan pour 2024, nos équipes étant dimensionnées et notre association globalement sur les bons rails. Avec presque un an d'avance sur le plan de marche anticipé, nous pouvons raisonnablement penser que cette année 2023 qui s'est achevée dans un contexte singulier aura été malgré tout très satisfaisante, hormis sur l'aspect comptable, au regard de nos résultats qui nous assoient encore comme association leader.

En effet, nous avons maintenu malgré le contexte économique peu favorable le nombre de nos membres en nous positionnant comme leader sur l'IOBSP et le CIF et acteur de premier plan sur les IAS.

2023, nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité et nous nous permet de devoir continuer à apporter à nos membres le maximum d'informations, d'aide pour le suivi des modifications et évolutions de nos métier en assurant notre veille juridique, et en étant un rouage essentiel entre les organes de tutelle et les membres intermédiaires continuant d'apporter notre expertise au vu des nombreuses parutions sur tous les médias et supports et de nos rendez-vous pendant notre tour de France.

Toute l'équipe était parfaitement consciente qu'elle se trouve au service des membres et que nous continuerons à vous assister en 2024.

IMMOBILIER / HOGUET



SÉBASTIEN BATEAU
Président ANACOFI IMMO



Parmi les 3 053 entreprises ou groupes cotisant à l'ANACOFI, 1 254 entreprises sont adhérentes à l'ANACOFI IMMO. De l'analyse menée sur l'ensemble des membres ANACOFI qui réalisent des opérations immobilières, il ressort qu'ils agissent très majoritairement comme «agents immobiliers» et marginalement comme agents commerciaux.

Nous attirons votre attention sur la nécessité – lorsque vous êtes membre ANACOFI et faites de l'immobilier – d'adhérer à l'ANACOFI IMMO afin de **renforcer la représentativité** des CGP en immobilier, **d'accéder de façon optimale aux services dédiés** et de bénéficier de l'accès (obligatoire) à un **Médiateur**.

L'ANACOFI-IMMO reste le seul syndicat professionnel représentatif de l'immobilier patrimonial et de l'immobilier d'entreprise. Et cette **autorisation à agir auprès des instances publiques** a été largement mise en œuvre, nous permettant d'échanger avec nos **régulateurs et législateurs** : réponses & positions à de nombreuses PPL, RDV ministériels, débats publics, défense des intérêts de la profession face à l'Autorité de la Concurrence, ... dans les seuls buts de sauvegarder le logement et de défendre les intérêts des parties prenantes (particuliers, intermédiaires et professionnels).

Ainsi – et dans la lignée de ce qui a été annoncé lors de nos dernières AG – l'ANACOFI-IMMO « considère que la politique de logement en France doit être en rupture avec les années précédentes et qu'elle militera dans la lignée de ces dernières années en faveur d'incitations fiscales sur le stock plutôt que sur le flux, et ce en prenant en compte des données environnementales, sociales, économiques devant s'inscrire dans la refonte d'une politique de réaménagement globale de nos territoires ».

Vous pouvez consulter nos **notes et réponses à consultations**¹ :

- Propositions Anacofi Immobilier pour positions Anacofi 2023 PLF 2024
- Positions ANACOFI en faveur du logement/feuille de route gouvernementale du 26 avril 2023
- Note en réponse à la proposition de loi n° 346 visant à rétablir l'équilibre entre locations saisonnières et locations d'habitation
- Note en réponse à la proposition de loi n° 1176 visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue
- Pistes de réflexion en réponse au travail mené par l'Autorité de la Concurrence

¹ <https://www.anacofi.asso.fr/wp-content/uploads/2023/09/ANACOFI-IMMO-dossier-notes-et-reponses-consultations.pdf>

A RETENIR

- Stabilité des adhésions
- Offre de services en adaptation constante
- Présence active dans les débats publics

En 2023

Neuf :

94 828 ventes

de logements neufs (-26% vs 2022) dont 61 800 ventes aux part. vs 98 580 en 2022), avec **25 %**

d'investissements

(43% en 2022)

Prix de vente moyen national : 5015 /m2
soit + 4, 3 %

Ancien :

- **875 000 transactions dans l'ancien**
(soit environ -22 % vs 2022 - 1 115 000)

La crise dans le secteur immobilier est bien présente et perdurera selon nos estimations jusqu'en 2027.

Pour 2024

Neuf s1 :

Des acteurs nationaux de l'immobilier en pleine récession. Plans de Sauvegardes de l'Emploi, Redressement Judiciaires, etc

Ancien :

Les notaires prévoient 800 000 ventes cette année (soit environ -10% vs 2023)

Nos sociétés vont devoir faire preuve de résilience et trouver ainsi de nouveaux marchés en se diversifiant.

LE MARCHÉ

- Redynamiser le marché de l'immobilier et promouvoir la construction de bâtiments neufs via l'immobilier financier

Ces positions défendues se sont accompagnées de la mise en œuvre d'une **offre de services adaptée** : évolution des sujets des modules de formation afin de vous permettre d'être en adéquation avec la réalité terrain, mise à disposition de documents type, réponses juridiques, ...



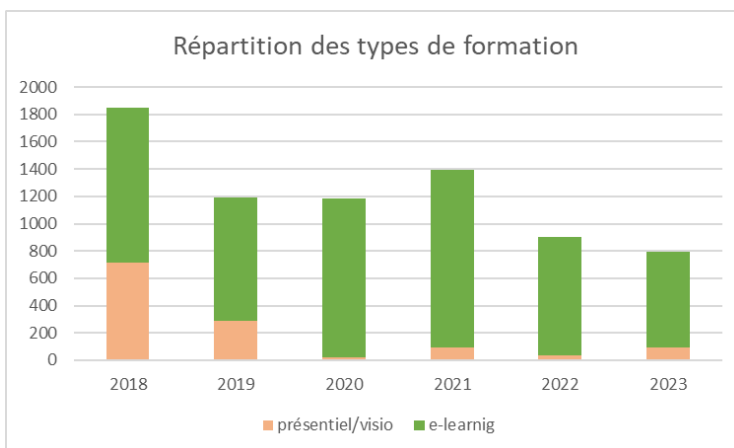
Voir Accès documents types

Alors que les membres IMMO représentent 48% des membres ANACOFI, environ 8% des questions adressées au service juridique sont immobilières. Si nous constatons que la mise à disposition de **documents type** mandats IMMO² est efficace et n'est plus un sujet de consultation, nous relevons que vous êtes encore nombreux à vous interroger sur vos statuts d'exercice et vos modalités d'organisation interne (délégation de carte, obligations, comment faire du conseil, apport d'affaires, imbrication avec le statut CIF pour certains montages immobiliers, ...).

Notre **Livret de l'Adhérent** s'améliore donc encore cette année (avec un « sommaire nouveauté » pour plus de lisibilité). Nous notons également que – probablement grâce à des communications dédiées dans nos « **flash info ANACOFI IMMO** ³ » - aucune question relative à la LCB FT en immobilier n'a été adressée cette année au service juridique. Vous disposez également d'une formation dédiée.



Voir flash info ANACOFI IMMO



Si le e-learning a toujours été le mode de formation privilégié par nos membres, l'épisode Covid a évidemment stoppé le présentiel ; mais nous ne vous voyons pas revenir en présentiel. Si cet état de fait pose des questions d'animation de zone et de proximité avec nos membres, il a nécessité une **adaptabilité des modes de formation proposés** : nous avons donc déployé une solution en Visio, et le e-learning pourra être assorti d'une cession de questions/ réponses.

Nous vivons des années de transition où les marqueurs se modifient : vous l'avez compris, votre syndicat professionnel vous accompagne dans cette mutation et nous mettons tout en œuvre pour être entendus dans la défense des intérêts en présence et pour vous apporter les solutions jugées utiles et à la main de votre association professionnelle.

C'est dans ce contexte complexe que l'ANACOFI-IMMO se réunit régulièrement pour tracer une feuille de route dans un environnement tumultueux. Il a été décidé de constituer une équipe polymorphe et complémentaire afin de **répondre aux nombreux enjeux actuels et futurs du secteur global de l'immobilier**. Ainsi, chaque secteur est couvert par une ou plusieurs personnes qui travaillent spécifiquement sur ledit sujet et en devient le référent en interne mais aussi dans les relations extérieures.

C'est pour cette raison que nous avons constitué une équipe d'élus professionnels pour d'atteindre les objectifs :

- d'échanger régulièrement avec les acteurs de l'écosystème de l'immobilier
- de résorption de la crise chronique du logement,
- de la prise en compte de la Loi Climat et Résilience,
- de proposer des supports d'investissements rentables et résilients
- tout en priorisant l'éducation financière au quotidien.

Les efforts de chacun des administrateurs élus et des conseillers permettront d'atteindre une meilleure reconnaissance de la profession, de ses acteurs et de leurs actions. Et comme il est toujours plus facile d'avancer à plusieurs, l'ANACOFI-IMMO sera encore plus active dans l'échange confraternel et interprofessionnel.

Le savoir-faire et la connaissance des conseillers en gestion de patrimoine, que l'ANACOFI-IMMO représente, sur le secteur de l'immobilier global et sous toutes ses formes est une réelle force de propositions pour les pouvoirs publics, collectivités, et acteurs publics tout en prenant toujours en compte la défense de l'intérêt des investisseurs.

² <https://livretanacofi.zendesk.com/hc/fr/categories/360001269312-ANNEXES-Mod%C3%A8les-documents->

³ <https://mailchi.mp/6848a406e7ed/flash-info-anacofi-immo-6>

SYNDICAT



Guy COHEN
Président ANACOFI- SYNDICAT



L'ANACOFI SYNDICAT a été créé fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI : ceci tout d'abord pour répondre à l'annonce du projet gouvernemental de regrouper au sein d'une même branche professionnelle l'ensemble des courtiers et conseils en banque, finance et assurance (pour nous, nos CIF et courtiers IAS et IOBSP). Mais également pour réfléchir à notre représentativité et à court terme dans le cadre de la convention du courtage.

L'ANACOFI IMMO, non concernée par le projet de convention commune n'est pas partie prenante de ANACOFI SYNDICAT, même si la réflexion devra se poursuivre dans le futur.

Les adhérents de l'ANACOFI-COURTAGE / ASSURANCES ont majoritairement comme IDCC N° 2247 ce qui implique que leurs entreprises font parties de la CCN du courtage d'assurance.

Toutefois, l'inscription n'emporte pas reconnaissance légale obligatoire d'une CCN pour l'entreprise adhérente. Celle-ci, sauf choix individuel, est simplement soumise au droit du travail, car l'ANACOFI SYNDICAT n'a adhéré à aucune CCN, afin d'éviter de contraindre ses membres, dans l'attente de la CCN globale envisagée.

En cette période 2024, nous sommes en cours d'envoyer officiellement à la CPME dont nous faisons partie, le nombre de nos adhérents qui vont s'ajouter à leur représentativité. Cette procédure a lieu tous les quatre ou cinq ans et ce sera la deuxième fois pour l'ANACOFI SYNDICAT.

Il est important pour les chefs d'entreprises ou les travailleurs indépendants membres de l'ANACOFI de vous inscrire :

Les demandes de représentativité font du sens à la lumière du rapport de Pierre Ramin sur la restructuration des branches (230 aujourd'hui à 100 voire 50)

Notre représentativité nous permettra d'être acteur de cette restructuration majeure qui a été retardée et heureusement semble être beaucoup plus souple que nous l'avions anticipée. Les adhérents de l'ANACOFI-COURTAGE / ASSURANCES ont majoritairement comme IDCC N° 2247 ce qui implique que leurs entreprises font parties de la CCN du courtage d'assurance.

Toutefois, l'inscription n'emporte pas reconnaissance légale obligatoire d'une CCN pour l'entreprise adhérente. Celle-ci, sauf choix individuel, est simplement soumise au droit du travail, car l'ANACOFI SYNDICAT n'a adhéré à aucune CCN, afin d'éviter de contraindre ses membres, dans l'attente de la CCN globale envisagée.

En cette période 2024, nous sommes en cours d'envoyer officiellement à la CPME dont nous faisons partie, le nombre de nos adhérents qui vont s'ajouter à leur représentativité. Cette procédure a lieu tous les quatre ou cinq ans et ce sera la deuxième fois pour l'ANACOFI SYNDICAT.

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI)



Une définition simple

Le Conseil en gestion de Patrimoine est le fait de fournir des informations et des avis (selon l'avis 2009 du CESER) sur l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations quantifiables en monnaie, d'une personne.

L'intitulé même de ce métier n'implique pas la « Gestion », sans pour autant l'interdire, même si dans certains domaines, il faut alors disposer d'agrément spécifiques, plutôt rares chez les CGP.

A la suite des travaux de Louis Giscard d'Estaing et des équipes de Christine Lagarde en 2012, une définition par les statuts a été stabilisée entre les 4 associations représentatives :

Il faut au minimum disposer de 3 statuts parmi 4 :

- Conseil en Investissement Financier (CIF) ;
- Courtier en Assurances (IAS) ;
- Courtier en Opérations de Banque et Services de paiement (IOBSP) ;
- Intermédiaire loi Hoguet porteur de carte de Transaction (Foncier/Immobilier, parts sociales et fonds de commerce).

En complément, il est apparu recommandé, voir nécessaire de disposer de la compétence juridique appropriée, ce qui implique de disposer d'un diplôme équivalent à un 1^{er} cycle de droit.

Les 4 associations sont a priori d'accord pour dire que le statut de Conseil en Investissement Financier est obligatoire, ne serait-ce que parce qu'il permet seul le conseil sur titres financiers et assimilés, mais également sur biens divers et en immobilier (mais pas l'intermédiation), toutes choses nécessaires pour pouvoir parler de l'ensemble du patrimoine.

Par ailleurs, tant que la définition légale du CGP ne sera pas clarifiée, la compétence juridique appropriée seule permet de délivrer les conseils juridiques en complément d'une mission, n'est possible que pour les CIF.

Mais qui est le CGP ?

Le CGP, du fait de la loi française, est une entreprise, car les statuts sont essentiellement délivrés aux entreprises et non aux particuliers.

Pour autant, la réglementation française prévoit que l'entreprise n'obtient ses statuts que si ses dirigeants pouvaient obtenir ces statuts en tant que travailleurs indépendants.

Toutefois, cela signifie qu'un modèle dans lequel chaque conseiller détient la capacité d'obtenir tous les statuts et un modèle où l'ensemble des parties prenantes s'organise pour permettre au collectif de produire le service, se côtoient.

Mais qui sont les Courtiers IAS et IOBSP ?

Les courtiers sont les professionnels qui travaillent avec un mandat du client, c'est-à-dire pour le compte du client et non pour le compte d'une compagnie ou d'une banque.

L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) est l'activité qui consiste à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation.

Est IOBSP toute personne qui exerce, à titre habituel, contre une rémunération ou toute autre forme d'avantage économique, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, sans se porter du croire ou qui fournit un service de conseil en crédit immobilier. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.

L'intermédiation en assurances (IAS) est l'activité qui consiste à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Est IAS toute personne qui, contre rémunération, exerce une activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance.

Les courtiers et les mandataires IAS et IOBSP doivent adhérer à une association professionnelle agréée par l'ACPR.

REMARQUE :

La notion de « particulier » conseillée induit l'exclusion de l'entreprise, ce qui pose débat.

Il est en effet inimaginable qu'un CGP conseillant un chef d'entreprise, ne puisse l'accompagner, au moins partiellement, dans la réflexion liée à son entreprise. Il doit, à minima, pouvoir intervenir sur l'interaction entre son patrimoine privé et professionnel. Notre avis est donc que le CGP ne peut pas être défini exclusivement comme un conseil du particulier, même si c'est par et pour le particulier qu'il agit, à la différence du Conseil en Finance et Développement d'Entreprise.

L'action et la place de l'ANACOFI dans l'univers du Conseil en gestion de Patrimoine

Le monde de la Gestion de Patrimoine est très structuré.

Universités, Grandes Ecoles, centres de formation, associations de représentation, des diplômés, des certifiés ou encore Think Tanks, clubs, presse métier ou services dédiés chez les partenaires, constituent un éco système dense et organisé.

4 organisations de représentation sont identifiées (depuis 2022 aussi agréées « courtage ») :

- ANACOFI, association pluridisciplinaire car elle représente les CGP et les CFE ;
- CNCEF, association pluridisciplinaire, pour les mêmes raisons et la plus ancienne association ;
- CNCGP, descendante des premières associations ne regroupant que des CGP ;
- Cie CGP-CIF, la plus petite des associations, qui ne représente que des CGP.

En plus de ces associations « représentatives », on note généralement l'existence de :

- ANCDGP : association de représentation des diplômés à Bac+5 en Gestion de Patrimoine ;
- CGPC : association des certifiés en Gestion de Patrimoine selon la norme FPSB ;
- EFPA France : association des certifiés selon la norme EFPA.

L'ANCDGP et EFPA France sont, par ailleurs, membres de la section confédérale de l'ANACOFI.

ANACOFI a collaboré avec AFNOR afin de mettre en place la norme ISO 22.222 dite **norme CGPI**. En 2015, AFNOR a été contrainte de faire évoluer son offre car l'ISO 22.222 ne concerne que des personnes physiques. AFNOR propose donc aujourd'hui une certification CGP pour l'entreprise, couplée à une norme ISO classique.

L'offre et l'action de l'ANACOFI

Elle est aujourd'hui considérable et se comprend en partie au travers de ce rapport.

Nos adhérents sont représentés par une section dédiée de l'ANACOFI, présidée par notre **Président confédéral, David CHARLET**.

L'ANACOFI fournit pour leur bon fonctionnement :

- Documentation réglementaire
- Des documents types
- Des services d'accompagnement nombreux
- L'assurances professionnelles (plusieurs possibles)
- Site internet ;
- Les actions de terrain lors du tour de France depuis 20 ans
- La représentation claire et indiscutable devant les autorités
- Le rapport public
- Les actions média
- Des formations nombreuses
- Des partenariats dans tous les domaines que peut aborder une organisation professionnelle
- La défense de leurs intérêts si nécessaire vis-à-vis des fournisseurs
- Un système d'évaluation de certains fournisseurs
- Des alertes ou interrogations sur certains montages
- Des études et depuis 2016 l'édition de Vadémécums



Le Marché de la Gestion de Patrimoine

L'absence de données provenant des fournisseurs ne permet pas une analyse exhaustive de la place des CGP dans l'économie. Pour autant, diverses études existent aujourd'hui.

En plus de l'historique étude Aprédia (qui porte sur les seuls CGP ayant répondu mais reste une référence pour les tendances), on peut citer des études sur des segments de Deloitte, Harvest et depuis 2015, de l'Autorité des Marchés Financiers.

A ces études s'ajoutent des enquêtes parfois très complètes de la presse économique ou spécialisée.

Enfin, les rapports des organisations professionnelles avec lesquels les CGP interagissent peuvent, malgré tout, apporter quelques éléments de réflexion et celui de l'ORIAS, registre national des professions que la définition des associations impose, est d'une grande richesse.

En analysant l'ensemble de ces éléments il apparaît clair que l'immense majorité des entreprises disposant de plusieurs agréments, parmi ceux de courtiers/conseils en banque, finance ou assurance-vie, revendiquent, sinon être des CGP, du moins réaliser des actes de Conseil en Gestion de Patrimoine, comme le démontre bien l'étude annuelle de l'AMF sur les CIF.

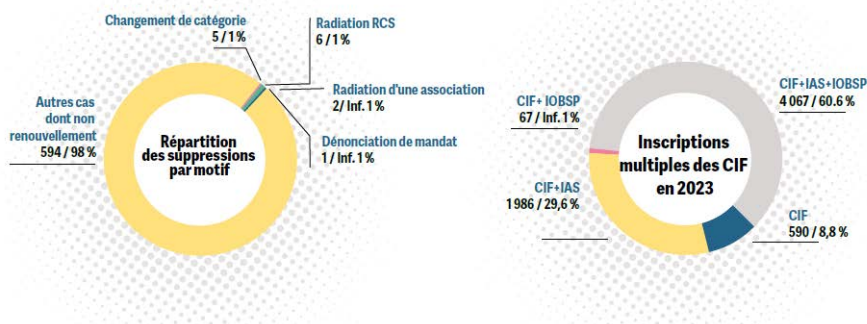
Dans ces conditions, nous pouvons estimer que ces derniers représentent au moins 50% du volume réalisé par des courtiers dans les domaines précités et environ 10% des intermédiations immobilières.

Combien y a-t-il d'entreprises de Gestion de Patrimoine

NOMBRE DE CIF PAR ASSOCIATION - VERSION 2 (*)			
Association CIF	Nombre de CIF au 31/12/ 2022	Nombre de CIF au 31/12/ 2023	Evolution 31-12-2023 / 31-12-2022
ANACOFI - CIF	2 684	2 791	4,0%
CNCGP	1 799*	1 937*	7%
CNCEF	1 203	1 420	18,0%
Compagnie CIF	401	406	1,2%
Total 4 associations	6 360	6 673	

* Erratum Rapport annuel 2022: le nombre des adhérents à la CNCGP au 31/12/2022 a été corrigé

Environ **2.800** entreprises et cabinets membres de l'ANACOFI se déclarent CGP, ce qui représenterait autour de 40% des entreprises CGP.



Source : Rapport Annuel ORIAS 2023

CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



Qui sommes nous ?

- Les professionnels en financement d'entreprises du haut et bas de bilan
- Les professionnels de la transmission, cession et fusion d'entreprises
- Les professionnels de l'accompagnement global en développement d'entreprises
- Les professionnels de levé de fonds
- Les conseils en optimisation de la trésorerie d'entreprise
- Les conseils en placement des fonds des entreprises ou en structuration de fonds qui leurs seraient dédiés
- Les Conseils exclusivement actifs en Ingénierie Sociale

Fin 2017, la décision de l'AMF sur les « Haut de Bilan » a eu pour conséquence la séparation en deux catégories : CIF et non CIF.

Il ne s'agit pas vraiment d'une sortie du statut de CIF, mais d'une précision quant aux prestations couvertes par le statut de CIF et de celles qui ne le sont pas.

Même si nous ne sommes pas pleinement en accord avec certaines analyses juridiques de l'AMF, elles s'imposent à nous.

Cependant, l'ANACOFI préexistait au statut CIF et accueillait déjà dans sa Section dédiée les acteurs relevant de ces métiers.

Nous avons donc réorganisé et repensé son fonctionnement et son offre, afin qu'elle représente au mieux ses membres.

L'ANACOFI est régulièrement associée aux travaux des pouvoirs publics concernant l'évolution de l'économie française et des entreprises.

Par sa taille et sa représentativité, L'ANACOFI est régulièrement interrogée par l'Assemblée Nationale et Bercy sur des sujets impactant la vie des entreprises françaises. La section Finance d'entreprise est partie prenante à ces réflexions, et force est de constater que bon nombre de nos demandes ont été entendues.

MOT DU PRÉSIDENT

La section métier Conseil en Finance et développement d'entreprises est présidée par Jean-Louis PICOLLO.

Forte de ses 250 adhérents qui représentent près de 500 conseillers présents sur le terrain, en France et les DOM TOM, notre section est devenue un acteur incontournable de la Finance d'Entreprise en France.

Auparavant, la section se dénommait « section Haut de Bilan / Fusion-Acquisition ». Les travaux réalisés par l'AMF et nous-mêmes ont mis en évidence l'inadéquation de cette dénomination.

D'une part, presque 50% des membres de cette section, réalisaient également des prestations CGP ; d'autre part, les conseillers du « Haut de Bilan » travaillaient aussi sur le Bas de Bilan. Enfin, d'autres métiers touchant à l'entreprise, dans nos rangs, n'étaient pas représentés dans cette Section.

JEAN-LOUIS PICOLLO

Président Section Conseil en finance et développement d'entreprise
De 2018 à 2024



Ces dernières années ont été riches en documents, propositions, travaux et communications.

Sans être exhaustif, citons quelques exemples :

- L'ANACOFI a été partie prenante aux travaux sur l'affacturage inversé (devenu Paiement Fournisseur avancé),
- Nous sommes sponsor du Sommet des Entreprises en Retournement,
- Partenaires des Rencontres du M & A,
- Nos travaux sur l'orientation de l'épargne vers les PME,
- Notre apport aux travaux sur les starts up et PME innovantes initié par le député Paul MIDY,
- Nos propositions sur le projet de simplification des normes et contraintes qui pèsent sur les entreprises,
- Nos interventions dans la presse spécialisée (Fusion & Acquisition, Fusacq),
- Notre communication sur les PGE,
- Notre communication sur les différentes problématiques de la transmission d'entreprise,
- Le MOOC « pourquoi évaluer régulièrement son entreprise »,
- La formation sur la valorisation des entreprises,
- Les 116 propositions de l'ANACOFI. Il s'agit d'un travail de synthèse et de mise en forme des positions qui découlent de travaux de commissions, des conseils d'administration, des réponses aux consultations ou des études réalisées

En complément de la section FINANCE D'ENTREPRISE, l'ANACOFI a créé une Commission FINANCE d'ENTREPRISE.

Mise en place en 2022, composée d'une dizaine de spécialistes, elle se réunit tous les 4 mois.

Elle a pour objectifs d'apporter de l'information, des bonnes pratiques et de la visibilité sur nos métiers à la fois aux adhérents CFE et aussi au Conseil d'Administration.

Pour bonifier ses réflexions elle invite régulièrement des personnalités de l'écosystème qui viennent apporter leur vision sur l'actualité et leur spécialité.

Observatoire des signaux faibles

Au début de l'année 2024, La Commission Finance d'Entreprise a créé un « **Observatoire des signaux faibles** ». Destiné à nos adhérents et à leurs clients cet observatoire synthétise les informations collectées sur le terrain par les membres de la Commission et sont résumés dans un document de 2 pages donnant de la visibilité pour les prochains mois. Cet observatoire est consultable dans l'espace adhérent du site ANACOFI.

Avec le développement de la section Finance d'Entreprise, l'ANACOFI est la seule association qui peut conseiller le chef d'entreprise dans la totalité de ses besoins financiers, assurantiels, patrimoniaux et immobilier professionnel et personnel.

SERVICES ET MOYENS

NOS SERVICES ▶ p.20

Services associatifs internes

Services externalisés

Études & productions de commissions

ANACOFI SERVICES ▶ p.22

Offres formations

Centrale de référencement

Agence « d'évaluation »

Mise à disposition d'espace

NOS MOYENS ▶ p.23

Moyens humains 2024

Site internet et relais médias

Budget

Régions

NOS SERVICES

Services associatifs internes

Services syndicaux et associatifs : tous les services de gestion administrative et d'information des professionnels membres ou souhaitant le devenir mais aussi d'information du public sont gérés par une dizaine de salariés.

Service juridique : fort de 4 juristes salariés et d'un abonnement à une solution externe, le service juridique travaille sur trois axes en collaboration, quand nécessaire, avec la Commission Juridique qui existe en 2 versions (interne et ouverte à des experts extérieurs y compris d'autres associations professionnelles). Ses productions les plus visibles sont le « Livret de l'Adhérent » (réglementaire) et le portail digital compliance.

Service des consultants : nos 15 contrôleurs et vérificateurs salariés (et un assistant), en collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifient leur aptitude à exercer.

Formation : 4 structures de formation internes, 4 salariés, une douzaine de formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos membres en Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration. Elles sont proposées en ligne et dispensées en présentiel dans les 9 régions de l'ANACOFI (plus Outre-Mer). Des centaines de formations externes sont également identifiées et présentées à nos membres via notre portail de formation. Enfin, plusieurs partenariats spécifiques sont signés avec des établissements de formation ou d'enseignement. En 2018 la Commission Ecoles et Universités a été créée et peut ainsi aider à réfléchir ou compléter notre offre. Elle a été rejointe en 2023 par quelques centres non diplômants.

Information régulière : par son site, sa MAIL News trimestrielle et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres, émissions vidéos, radios et podcast. Des notes thématiques ou juridiques sont également périodiquement produites et diffusées. Un tour de France permet une animation terrain de notre association. Son tour de France passe chaque année dans une vingtaine de villes et représente une centaine de dates en France. Notre Convention Annuelle, les salons auxquels nous participons, notre Grand Débat de fin d'année, notre Université d'été et quelques événements particuliers comme nos LCE-Les Conférences de l'Entreprise sont également des moments de communication. Enfin, notre service de presse et nos interventions sur différents médias permettent de diffuser largement l'information.

Médiation : le Conseil d'Administration est l'organe normal et historique de la médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou fournisseurs. Depuis 2012, un médiateur, rapporteur auprès du Conseil a été nommé. Pour le saisir mediation@anacofi.asso.fr.

La réforme de la médiation entrée en vigueur le premier janvier 2016 nous a amené à conserver notre système initial de médiation pour les relations B to B et à mettre en place des médiateurs de la consommation « légaux » par activité exercée par nos membres, pour les incidents entre nos membres et des clients « personnes physiques » (cf. partie « protection des consommateurs/investisseurs »).

Centrale de référencement : Nos membres peuvent retrouver sur notre site internet les coordonnées des marques proposant des logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées.

Mutation des cabinets : notre responsable juridique tient à jour la liste déclarée des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

Services externalisés

Formation : Une offre complémentaire de formations externes a été bâtie. La totalité de l'offre est regroupée dans notre catalogue (mis à jour 1 fois par an) disponible sur notre site ou sur le portail de formation www.formation-anacofi.com²⁹

Liste d'avocats et sociétés de compliance : nos juristes tiennent à jour une liste de professionnels du droit, et de sociétés d'aide au respect des obligations « métiers » capables d'assister nos membres.

Assurances : plusieurs contrats ont été négociés pour nos membres allant de l'assurance responsabilité civile professionnelle à celle des locaux ou encore à l'assistance juridique.

Location de salles : Nos membres peuvent louer pour une action de formation ou une réunion, des salles à Paris, dans nos locaux. www.anacofiservices.fr/nos-offres/locations-de-salles²⁹

Études & production des commissions

A côté des commissions de pilotages des sections « Conseil en Gestion de Patrimoine » et « Conseil en Finance et Développement d'Entreprises », dont le rôle est essentiellement la gestion au quotidien de ces sections et qui sont très imbriquées dans le Conseil d'Administration Confédéral, nous avons 2 sortes de commissions :

- Les Commissions régulières ;
- Les Commissions temporaires.

Les premières produisent des analyses et en valident, ou servent à tenir informés et à faire échanger, tous ceux qui agissent dans un univers général, en agissant sur un aspect spécifique de cet univers.

On peut ici citer par exemple, les commissions : formation, entreprises et numérique, Juridique ou affaires publiques.

La **Commission formation** permet de piloter les 4 centres de formation dont nous sommes dotés, de définir et produire les modules nécessaires à nos membres, de valider ou d'identifier les formations externes qui apparaîtront sur notre portail de formation.

La **commission entreprise et technologie** permet à la fois de réfléchir aux aspects techniques des prestations que proposent nos membres en matière de conseil touchant aux Dirigeants et aux Entreprises, mais également au positionnement politique et juridique de l'ANACOFI en ce qui concerne les évolutions de réglementation nécessaires. Cette commission a également pour mission d'analyser l'évolution des entreprises membres. Enfin, depuis 2016, une sous-commission technologie a été créée, qui étudie les évolutions technologiques qui concernent nos membres et leur intégration.

La **commission juridique** se réunit peu, du fait de la création d'un réel service juridique, mais représente l'ensemble des équipes salariées et des élus qui interagissent avec eux au quotidien, auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures qui sont, elles aussi, des interlocuteurs réguliers de l'équipe juridique. Elle sert à échanger et au besoin à produire des avis, qui seront ou non validés et externalisés en cas d'accord du Conseil d'Administration.

La **commission affaire publique** regroupe toutes les parties prenantes de notre communication et de notre action politique ou de relai d'opinion.

La **commission Ecoles et Universités** à laquelle peuvent être adjoint les centres de formation continue partenaires nous permet de mieux réfléchir notre offre et de disposer de personnalités ou structures académiques pouvant collaborer sur tous travaux.

Les secondes sont dédiées à la production d'une étude ou à la Surveillance d'un Marché :

Il en avait découlé en 2014 le premier Guide de Bonnes Pratiques relatif au « **Girardin Industriel** ».

En 2016, ce sont des travaux et analyses sur le marché de la « **location meublée**, gérée par un tiers » qui ont été rendus publics et suivis d'un Guide de Bonnes Pratiques.

Ce Guide a été reconnu comme une référence par nombre d'associations d'investisseurs et de consommateurs.

En 2018, une autre (**Commission Tech**) a produit la première version de ce qui est aujourd'hui notre observatoire des outils numériques et technologies de nos métiers.



A nos commissions et productions internes, s'ajoutent des collaborations ou soutiens que nous apportons à des travaux d'entités ou acteurs du marché.

Entre 2023, nous avons apporté notre concours à une dizaine d'études ou de travaux notables, de nature et d'ambitions variables.

Parmi ces actions, certaines sont particulièrement remarquables.

Au niveau international, c'est essentiellement dans le cadre ou pour le compte de la FECIF (notre fédération européenne -Cf. chapitre dédié⁽²⁾) que nous avons œuvré.

Les travaux de Paris Europlace nous ont également occupé sur l'épargne ou l'investissement longs et la Retail Investment Strategy.

Par ailleurs, nous sommes la seule organisation de courtiers/conseils, associée au **projet national d'éducation financière** et budgétaire de la population et de ce fait, partenaires et partie prenante du site **Mesquestionsdargent.fr**, lancé par la Banque de France dans le cadre de ce grand projet national.

ANACOFI SERVICES

Notre SASU est une société commerciale, propriété de l'Anacofi, permettant de gérer tous les évènements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, au service de nos membres.

Offre de formations

En complément de l'offre de formation des Associations à but non lucratif ANACOFI, concentrées sur des thèmes spécifiquement liés au métier que chacune représente ou directement connexes (réservée aux membres), complétée par l'offre diplômante validée par l'ANACOFI, les formations proposées par notre SASU se veulent plus ouvertes. Cette structure nous permet également marginalement de proposer à des non membres les formations du catalogue des associations, en assumant alors de payer toutes les charges et tous les impôts liés à une activité commerciale.

Centrale de référencement

Référencement outils métier : la Centrale de Référencement est exclusivement dédiée à la présentation d'outils (presse, formation, logiciels...) à l'usage de nos membres à l'exclusion expresse des produits ou solutions de placements et d'investissements. Ces outils métiers sont référencés avec certains avantages ou prix négociés et mis à la disposition de nos adhérents.

Plus de renseignements sur notre site (www.anacofi.asso.fr) dans votre espace si vous êtes adhérent ou en envoyant un mail à c.olio@anacofi.asso.fr

Mise à disposition d'espaces : salle de formation

Location d'espaces dédiés et appropriés à la formation, à l'organisation de séminaires, de conférences...

Adresse unique : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

Pour tous renseignements rdv sur le site : www.anacofiservices.com

NOS MOYENS

L'ANACOFI disposait en 2023 d'un budget annuel d'environ 5 millions d'euros, de 40 à 46 salariés selon les périodes et de plus de 70 administrateurs, conseillers ou animateurs régionaux. Elle utilisait les services d'entreprises externes sous-traitantes dans des domaines comme, entre autres, l'informatique, la communication, les relations publiques ou le recrutement.

Moyens humains 2024

PERSONNELS SALARIÉS INTERNES			
Valéria FAURE-MUNTIAN – Déléguée Générale			
Service relations adhérents			
Doriane CRETEL	Responsable Relation Adhérents et Permanence	Emilie HEITZ	Relation Adhérents et Permanence
Wassa KANOUTE	Assistante Service Relations Adhérents	Yovane POONMANY	Assistante Service Relations Adhérents
Priscilla DURAND	Assistante Service Relations Adhérents	Kamal KAUR	Assistante Service Relations Adhérents
Leonardine BOBO	Assistante Service Relations Adhérents		
Service formations			
Julie BRUN-ROPERT	Responsable Formations	Maud GUILLERMIN	Assistante Service Formation
Sandrina GOPALAKRISNA	Assistante Service Formation	Jenifer DETHELOT	Assistante Service Formation
Service contrôles			
Ophélie BEAUVOIS	Contrôleur Général	Joa DHOSSOU	Contrôleur
Julie KLEIN	Contrôleur	Pierre- Evans ASSOHOUN	Contrôleur
Johann ACCOLAS	Contrôleur	Inès AIOUO	Contrôleur
Céline BERGERON	Contrôleur	Glaive TONDA	Contrôleur
Mireille TCHENJIO	Contrôleur	Axelle DJIMASDE	Contrôleur
Corentin MUEL	Assistant Service Contrôle	Kaoutar BOUNAR	Contrôleur
Service juridique			
Déborah PEROU	Responsable Juridique	Audray NJITCHAOUA	Juriste
Emilio PEREZ	Juriste / DPO	Jean Armand BIYOGO	Juriste
Service Partenariats / Evènements			
Carine LIONNET	Chargée de partenariats et évènements	Cécile OLIO	Chargée de communication et évènements
Service administratif & comptable			
Sonia LAVIGNE	Comptabilité	Juliad MOUANGA	Assistante administrative & Comptable
Yasmine LOPES	Assistante administrative & Comptable	Chrystèle AGUILAR	Service Administratif et Comptable
Service vérification			
Oswald GOMEZ	Vérificateur	Saad BAKI	Vérificateur
Autres			
Marie LALANDE	Secrétariat Présidence	Emmanuel LABROUSSE	Chargé de Projets
Audrey CABRERO	Chargée de Marketing		
ADMINISTRATEURS CONFÉDÉRAUX – ANACOFI Proprement dite			
Bureau			
David CHARLET <i>(Président)</i>	CC&A Finance Patrimoine Formation	Guy COHEN <i>(Vice-Président ANACOFI)</i>	Ingénierie Sociale Consultants
Nelson CASTANEDA <i>(Secrétaire)</i>	9 PATRIMOINE	David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	GT PATRIMOINE / Est
Administrateurs			
Nebojsa SRECKOVIC <i>(Président ANACOFI CIF)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Jean-Louis PICOLLO <i>(Président Section CFE)</i>	Resolvys / Sud Est
Michel FLEURIET	CMC Courtage (Sud Est)	Bruno NARCHAL	Groupe Crystal / IDF / Sud
Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-Ouest)	Hervé MOREAU	9 PATRIMOINE / Sud
Gianni ROMEO	Primonial	Smith CIGARE	BCH ASSURANCES
Geneviève LHOMME	EFPA France	Philippe LOIZELET	ANCDGP
Pascal LABIGNE	Courtier IOBSP	Guy-Michel HARABAGIU	H CONSEIL PATRIMOINE FINANCE
Wolfgang BEYER	BEYER GROUPE / Grand Est	Eric BERNARD	VALORIS EXPERT
Jean-Philippe MANGO	EVOLIA	Patrick GALTIER	Audit Patrimoine Concept
Sébastien BAREAU <i>(Président ANACOFI IMMO)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine		
Invités			
Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	LAPUDU HARGUES Vincent	
Jean-Emmanuel STAMM	STAMM ASSURANCES	Olivier RENARD	

ADMINISTRATEURS ANACOFI CIF

Bureau

Nebojsa SRECKOVIC <i>(Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Patrick GALTIER <i>(Vice-Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
Nelson CASTANEDA <i>(Secrétaire)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise

Administrateurs

David CHARLET	CC&A Finance Patrimoine Formation	Georges NEMES	Conseil en Gestion de Patrimoine
Guy COHEN		Aymeric PENICAUT	
Blandine CHAGHAL		Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Eric BERNARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine
Pierre MASARDIER		Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Hervé MOREAU		Smith CIGARE	

Invités

Emmanuel STAMM	Déontologue	Jean-Louis PICOLLO	CFE : Fusion-Acquisition
Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	Geneviève LHOMME	Association confédérée

Administrateurs ANACOFI COURTAGE

Bureau

Pascal LABIGNE <i>(Président)</i>	Courtier IOBSP	Philippe DE MUIZON <i>(Trésorier)</i>	Courtier IOBSP
Olivier RENARD <i>(Vice-Président ASSU)</i>	Courtier en Assurances	Aymeric PENICAUT <i>(Vice-Président IOBSP)</i>	
Thierry LEMAIRE <i>(Secrétaire)</i>			

Administrateurs

David CHARLET	Président d'honneur ANACOFI-CIF	Wolfgang BEYER	Conseil en Gestion de Patrimoine
Guy COHEN	Ingénierie Sociale	Serge HARROCH	Courtier IOBSP
Michel FLEURIET	Courtier IOBSP / Gestion de Patrimoine	Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine
Philippe LOIZELET <i>(ANCDGP)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine / Courtier en Assurances RCP	Jean Baptiste LACOSTE	Courtier grossiste
Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-ouest)	Manuel FERREIRA	
Jérôme TOUGARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	François SCHWOB	
Patrick GALTIER	Conseil en Gestion de Patrimoine	Christel BOGARD	
Guy COHEN		Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Blandine CHAGHAL			

Invités

Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI
------------------------------	---------------------------

Administrateurs ANACOFI IMMO

Bureau

Sébastien BAREAU <i>(Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Céline MAHINC <i>(Vice-Présidente)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
Yann GAGNIER <i>(Vice-Président)</i>		Jean-Yves GATE <i>(Secrétaire)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise		

Administrateur

Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine	Renaud CORMIER	Conseil Financier et Immobilier
Christelle BOGARD		Sophie SOSAMRITH	Plateforme IMMO

Invités

Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	François MOERLEN	
Philippe GIROUX			

Administrateurs SYNDICAT

Bureau

Guy COHEN <i>(Président)</i>	CFE: Ingénierie Sociale	Bernard COHEN HADAD <i>(Vice-Président)</i>	Courtier en assurances
Gianni ROMÉO <i>(Trésorier)</i>	Primonial	Sébastien BAREAU	Conseil en Gestion de Patrimoine

Administrateurs

Bruno NARCHAL	Groupe Crystal	Olivier RENARD	Courtier en Assurances
----------------------	----------------	-----------------------	------------------------

Site internet et relais média

Notre site www.anacofi.asso.fr, est l'outil central de notre communication et de l'information relayée vers les membres, les autres professionnels et les épargnants.

Après une première modernisation en 2017, notre site a été retravaillé pendant l'année 2022/2023 pour visibilité. Depuis janvier 2024, nos 5 sites métiers sont donc regroupés sur un seul et même site. Plus moderne, plus clair, celui-ci a pour but de répondre le plus efficacement possible à nos adhérents mais aussi aux consommateurs.



Le **portail de formation** www.formation-anacofi.com permet d'identifier les formations utiles, les nôtres, de s'y inscrire et de suivre l'évolution de la situation d'un membre ou de ses équipes.

Portail conforme

Il s'agit d'un outil gratuit dans lequel on retrouve les éléments constitutifs du livret réglementaire adhérent, non plus mis à jour à la date fixe, mais en continu. Il comprend également une base de documents types remplissable.



Un budget

BUDGETS ARRONDIS			
Année		Prévisionnel	Réalisé
2015	ASSO	1 800 à 1 900 000 €	2 037 000 €
	SASU	990 000 €	1 011 000 €
2016	ASSO	2 000 à 2 100 000 €	2 228 000 €
	SASU	1 110 000 € TTC	1 120 000 €
2017	ASSO	2 395 000 €	2 724 000 €
	SASU	1 116 000 € TTC	1 235 705 €
2018	ASSO	2 657 000 €	2 622 860 €
	SASU	1 368 000 € TTC	1 550 734 €
2019	ASSO	2 905 589 €	3 295 420 €
	SASU	1 476 000 € TTC	1 434 619 €
2020	ASSO	3 067 500 €	3 024 191 €
	SASU	948 000 € TTC	926 132 €
2021	ASSO	3 035 558 €	3 842 760 €
	SASU	950 000 €	766 014 €
2022	ASSO	3 473 400 €	3 540 522 €
	SASU	1 230 000 € TTC	1 304 938 €
2023	ASSO	3 868 500 €	3 817 397 €
	SASU	1 380 000 € TTC	1 722 973 € TTC

SOLDES arrondis des COMPTES FIN 2022 puis 2023

Association	Soldes 2022	Soldes 2023
ANACOFI	879 007 €	1 063 381 €
ANACOFI CIF	1 133 169 €	964 012 €
ANACOFI COURTAGÉ	304 297 €	231 736 €
ANACOFI IMMO	326 796 €	372 624 €
ANACOFI SYNDICAT	18 294 €	22 763 €
ANACOFI SERVICES	86 606 €	93 366 €

Cotisations entrants 2023 :

300 € pour les entreprises de moins de 20 personnes ou les groupes de moins de 5 entreprises. 1200 € pour les entreprises de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés ou pour les groupes de 5 à 20 entreprises.

3300 € pour les entreprises de plus de 50 dirigeants actifs et salariés et pour les groupes de plus de 20 entreprises.

Cotisations pour les CIF :

Payable en plus de la cotisation ANACOFI :

130 €/an et par CIF personne physique directement inscrite ou exerçant l'activité en tant que membre, employé, ... d'un CIF personne morale.

Formation :

280 €/an de frais de formation « obligatoire » au sein de l'ANACOFI-CIF qui peuvent être pris en charge par les organismes répartiteurs des taxes de formation (OPCA). Cette formation dite Module 1 « veille réglementaire statutaire », d'une durée d'une journée est obligatoire chaque année.

De manière dérogatoire pour les réseaux :

S'ils organisent la formation pour un groupe constitué et prennent en charge certains frais, la facturation est ramenée à 215 € 100 à 160 €/jour de formation pour les autres modules proposés mais non obligatoires.

Cotisations entrant 2023/2024 pour chacune des associations dédiées :

30 € pour les entreprises ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés 110 € pour les entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés

300 € pour les entreprises au-delà.

Services pour nos membres :

Tarifs permettant d'accéder à la totalité de l'offre à des coûts réduits.

Services vendus à l'extérieur :

Tarifs pleins sur une offre limitée.

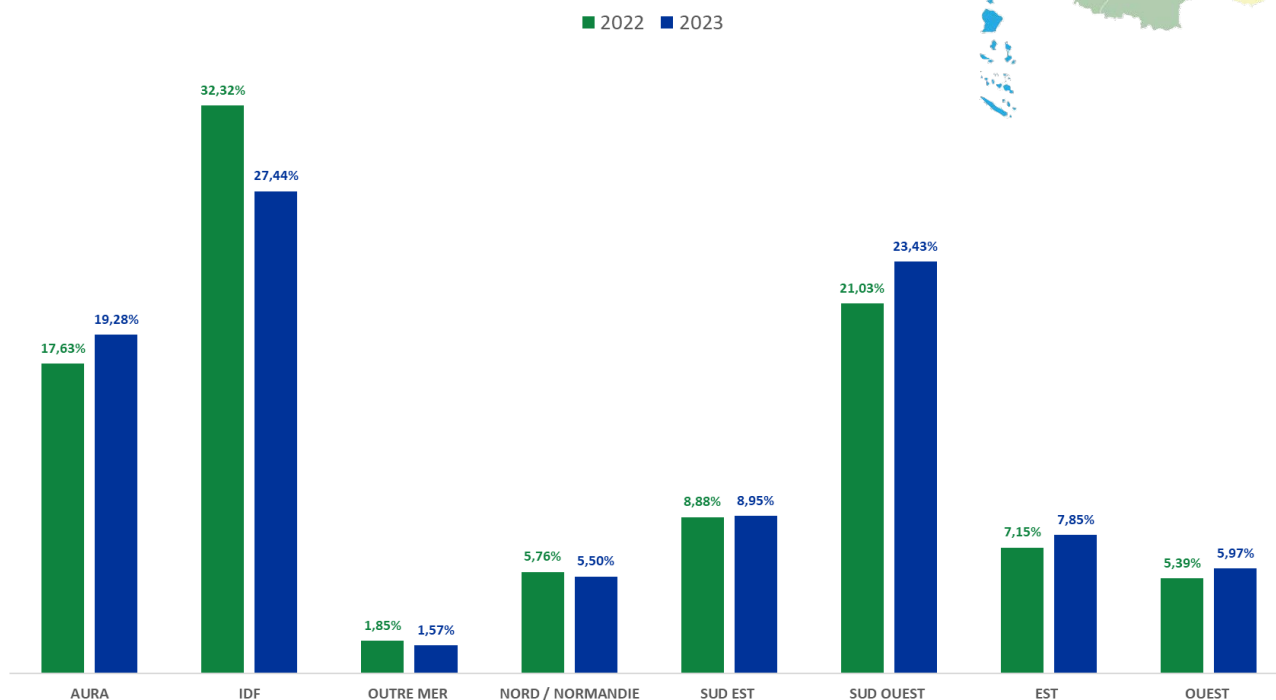
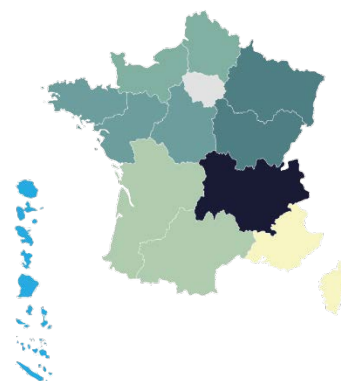
Pour plus d'information : se reporter au document de synthèse de l'offre de la SASU.

Nos régions

ACTIONS LOCALES

2021 et 2022 auront été des exercices de reprise notamment notre Tour de France. En 2023 nous avons tâché de refaire fonctionner normalement notre Tour de France et l'animation locale.

Ce sont plus de 40 représentants de région qui accompagnent l'ANACOFI.



PAROLE AUX REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Les animateurs région Nord

- **ROUEN** : Nebojsa SRECKOVIC et Michel LELEUX
- **CAEN** : Flavien HUREL
- **NORD** : Thierry LEMAIRE, Hervé PHILIPPE et Marco SCACCHIA

Les animateurs région Est

- **STRASBOURG** : Hervé TORTOSA et Wolfgang BEYER
- **DIJON** : Julien LACOUR
- **DOUBS** : Claudine BILLOT
- **NANCY-METZ** : David GANDAR

Les animateurs région Ouest

- **RENNES** : Éric BENARD et Ludovic LACOMBE
- **VANNES** : Cyril FRANCO
- **BREST** : Jean-François BOOF
- **ANGERS** : Benoît PILET
- **NANTES** : Christophe RIVIERE et Edouard FOURNIAU
- **ORLEANS** : Olivier JONDEAU et Lionel EMINIC

Animateur Orléans



Olivier JONDEAU

J'ai saisi l'opportunité de répondre par l'affirmative au mail de David Charlet qui cherchait quelqu'un (ou un binôme) pour reprendre le flambeau sur la zone Orléans/Tours.

Je parle d'opportunité sur l'aspect professionnel et personnel, qu'en matière de développement et d'une nouvelle dynamique à mon quotidien.

En résumé, mes motivations à devenir un animateur régional de l'ANACOFI sont variées et incluent des aspects de développement personnel et professionnel, de contribution à la profession, de passion pour l'éducation, d'engagement envers l'association, de satisfaction personnelle et de désir d'innovation et de dynamisme.



Andréa GENOU

En tant que représentante régionale de l'ANACOFI pour la région AURA, j'ai le plaisir d'accompagner et d'évaluer les futurs adhérents souhaitant intégrer notre association en tant que Conseillers en Investissements Financiers (CIF).

Mon rôle consiste à mener des entretiens approfondis afin de valider leur profil et leur conformité avec les standards élevés de la profession. Cette mission est essentielle pour renforcer notre réseau et assurer une qualité de service irréprochable auprès des clients finaux, dans un secteur en constante évolution. J'assure également l'animation auprès de nos adhérents dans un objectif de renforcer l'entraide et le partage d'expérience entre confrères.

Animatrice Lyon

Les animateurs région AURA

- **LYON** : Jean-Philippe MANGO et Andréa GENOU
- **HAUTE-LOIRE** : Céline MAHINC
- **ANNECY** : Guy-Michel HARABAGIU
- **GRENOBLE** : Benjamin CLAVEL

Les animateurs région Sud-Ouet

- **BAYONNE-PAYS BASQUE** : Laurent SOUPLET et Francis GARAY
- **BORDEAUX** : Laurent MEYER et Philippe PENICAUT
- **TOULOUSE** : Isabelle BAILLOT-WAGNON et Patrick PECH
- **MONTPELLIER** : Raphael DELATTRE

Les animateurs région Sud-Est

- **PACA** : Patrick GALTIER
- **AVIGNON** : Nelson CASTANEDA
- **MARSEILLE** : Philippe CAMOIN, Jean-Louis PICOLLO et Sophie BLEYNAT
- **NICE** : Michel FLEURIET

Les animateurs région Outre-Mer

- **NOUVELLE CALÉDONIE** : Jeannine HONIEZNA
- **RÉUNION** : Pierre Louis PUJOS
- **MARTINIQUE** : Éric MONDESIR
- **GUADELOUPE** : Smith CIGARE

Analyses Statistiques été 2024 sur 2023

L'observatoire statistique de l'ANACOFI a 14 ans cette année.

Depuis 2022 les statistiques ont été produites au moyen d'un nouvel outil et d'un CRM repensé pour répondre aux souhaits de l'ACPR. De ce fait, nous pouvons produire plus d'analyses mais certaines ne seront à nouveau possibles qu'à compter de 2025 (sur 2024).

	Chiffre d'affaires (arrondis)										
	Moyenne		Médiane		Activité						
	ANACOFI	+ réseau	ANACOFI	+ réseau	Honoraires	Assurance	Immobilier	Finance	Banque	CFE	CGP/Divers
2010											
2015	503 K€		126 K€		18,60%	40%	23%	26%	8%		3%
2020	558 K€		125 K€		18,40%	43%	18%	23%	8%	2,50%	5,50%
2022/2023	640 K€	350 K€	150 K€	100 K€	17,90%	50%	15%	21%	5,50%	2,50%	6,00%

L'arrivée de nouveaux types de membres nous a amené à essayer de différencier les résultats obtenus pour les membres ANACOFI et leurs filiales ou réseaux. Les écarts sont assez sensibles.

Il apparait que moyennes et médianes des mandataires et membres de réseaux sont logiquement inférieures aux chiffres réalisés par leurs mandants et les cabinets indépendants.

L'arrivée de nombreux IAS et IOBSP aurait dû faire progresser la fraction de chiffre d'affaires moyen dans les deux domaines. Or il est notable, que ce n'est pas le cas en « Banque », signe à la fois de la baisse de l'activité « crédit » et de la forte progression « assurance » qui entraîne mécaniquement une baisse de la « proportion » des autres domaines, excepté CFE et CGP/Divers, qui stagne.

La fraction du revenu de nos entreprises en honoraires ne progresse pas, ce qui est assez logique du fait de l'arrivée massive dans l'ANACOFI d'entreprises notoirement « commissions et rétrocessions ». En valeur absolue, ils progressent et il faut plutôt noter que, devant cette vague d'entrant « commissions », la fraction d'honoraires ne s'effondre pas.

Tarif Honoraire 2020 à 2022	
hors forfaits et HT	
Moyenne 2020	220 €
Moyenne 2021	148 €
Moyenne 2022	225 €

Même si nous n'avons pas pu stabiliser de manière certaine le tarif moyen annoncé des honoraires pour 2023, nous avons choisi de laisser apparaître celui de 2022, qui n'a pas de raison d'avoir baissé, au regard des éléments dont nous disposons. Il est conforme au niveau moyen des professions du conseil en Europe de l'Ouest, travaillant à l'honoraire. Il est vraiment à la fois la preuve de l'institutionnalisation de nos métiers et de ce que ce niveau de prix, si nous devons basculer vers un modèle 100% honoraires, ne serait pas ouvert à tous les segments de clientèle.

Années	Age Moyen ANACOFI	Femmes Dirigeantes	ENTREPRISES			
			Formes 2020	Formes 2022		
2011	45 ans	14 %	SARL / EURL	53 %	SARL / EURL	33 %
2012	47 ans	15 %	SA (U/S)	33 %	SA (U/S)	33 %
2013/2014	48 ans	15 %	INDE / TNS	14 %	INDE / TNS	32 %
2015	47 ans	15 %	Autre	0 %	Autre	2 %
2016	49 ans	15 %				
2017/2018	49 ans	17 %				
...				
2020	48 ans	18 %	Age Dirigeants Conf & Réseaux 2022		45 ans	
2022	50 ans	17 %	Femmes Dirigeants Conf & Réseaux		24 %	
2023	49 ans	19%	Donnée 2022			

L'arrivée de nouveaux membres provoque un rajeunissement de l'âge moyen des dirigeants. Ce phénomène est renforcé par l'arrêt marqué de nombreux dirigeants âgés. Les entrants sont bien toujours majoritairement des quadras et l'âge le plus fréquent pour un dirigeant est 53 ans.

Dans les réseaux rattachés à nos membres, on retrouve une population de dirigeants plus juniors.

La féminisation progresse mais reste chez les dirigeants de têtes de réseaux et cabinets indépendants sous la barre des 22,6%, niveau moyen ORIAS, alors que dans les réseaux, ce taux est supérieur. Globalement nous sommes en ligne avec notre écosystème, sans que ce taux, assez faible, s'explique réellement. En effet, nos professions se caractérisent par des formations dans lesquelles la parité semble la règle, ainsi que la liberté d'entreprendre. Or l'immense majorité de nos membres sont des micros ou très petites entreprises, créées par leurs dirigeants.

Après un déversement massif de membres de groupements et réseaux en 2022 qui avait perturbé le tableau des formes d'entreprises, 2023, après l'entrée dans les associations de toutes les entreprises, laisse apparaître des formes plus en rapport avec la tendance organisationnelle que nous constatons. Les SA et SAS sont le fait marquant de notre étude, d'autant qu'elles se retrouvent y compris chez des membres de petite taille.

		Statut IOBSP ANACOFI				
Par statut légal		2018	2020	2021	2022	2023
Courtier		62%	65%	61%	31%	26%
Mandataire		38%	35%	39%	69%	74%

		Statut Assurance ANACOFI				
		2018	2020	2021	2022	2023
Courtiers		87%	88%	85%	64%	44%
Mandataire		13%	12%	15%	36%	56%

L'ANACOFI est définie comme une organisation d'entreprise du conseil et courtage. Historiquement donc, nous n'avions quasiment que des entreprises de cette nature, même si les mandataires de nos membres pouvaient rejoindre les sections « mandataires ou agents commerciaux » des membres dits « pleins ».

Avec la réforme du courtage et le développement des acteurs de grande taille ou réseaux/groupements, la situation a évolué d'abord progressivement, puis depuis 2 ans, plus rapidement.

Il faut se rappeler que le co-courtage en IOBSP n'est pas possible. De fait nous constatons que si les mandataires en assurance sont devenus légèrement majoritaires, les courtiers pouvant se lier contractuellement entre eux, du côté des IOBSP cette incohérence du droit, que représente l'interdit précité, a amené à une proportion de mandataires très supérieure au volume des courtiers.

A quoi ressemble le cabinet type ?

En 2010, nos membres moins nombreux étaient de plus grande taille. Avec 4 personnes par cabinet et 2 entreprises en moyenne par adhérent. Si le Chiffre d'Affaires moyen était inférieur d'un peu moins de 10%, la médiane était supérieure de 40%.

En 2023 le cabinet type est de 2 sortes :

Soit, il s'agit d'un cabinet indépendant, pluri actifs (très majoritairement IAS mais le plus souvent aussi CIF et IOBSP et moins souvent Agent Immobilier), qui sera probablement d'un effectif comparable à celui de 2010 avec au moins 1 apporteur/mandataire ou co-courtier. Son chiffre d'affaires se situera entre la médiane et la moyenne soit entre 200 et 400K€.

Soit, il s'agit d'un cabinet membre de réseau ou groupement, avec le plus souvent 2 agréments, 1 ou 2 personnes dans le cabinet et un chiffre d'affaires compris entre 60 et 250K€.

NOS MEMBRES SECTION CONFÉDÉRALE EN 2023

L'ANACOFI est une association par Sections dont l'une est dite Section Confédérale. Elle ne regroupe que des associations ou syndicats spécialisés dans une activité relevant de celles que nous représentons. La particularité de nos accords est que chaque syndicat ou association conserve sa pleine autonomie s'il le souhaite, ne profitant alors que de services et de moyens communs.



Association Nationale des
Conseils Diplômés en Gestion
de Patrimoine : Créée sur
l'initiative de diplômés en

Gestion du Patrimoine, avec l'objectif de réunir la majorité des diplômés au sein d'une association puissante et représentative, aussi bien des salariés que des indépendants, capable de faire reconnaître et de promouvoir la spécificité de notre métier et les compétences qu'il implique, tant auprès des employeurs pour les salariés des banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse ..., que de la clientèle des salariés et des indépendants et qu'envers les Pouvoirs Publics.



Finance Innovation, créé par
l'Etat et sous l'impulsion de la
Place financière de Paris en
2007, est un Pôle de

compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



EFPA France est une
association de promotion et de
certification dans le domaine

de la gestion de patrimoine en France.

Les associations et syndicats créés par l'ANACOFI pour représenter ses membres dans les différents domaines légaux de leur activité.



Créée en 2006 pour assurer la
représentation des Conseils en
Investissements Financiers, délivrer leurs
agrément, les former et les contrôler,
conformément aux engagements pris vis-

à-vis de l'AMF.



Les membres des ANACOFI-ASSURANCES
et ANACOFI-IOBSP ont voté en AG, la
création de l'ANACOFI COURTAGE qui
regroupe les deux métiers du courtage,
pour être encore plus représentatif

devant notre organe de contrôle l'ACPR.



Créée en 2014, elle a repris l'ONIIP et assure
la représentation de nos membres porteurs
de Carte Immobilière/Loi Hoguet.



Ce syndicat a pour objet principal : la
représentation collective et la défense des
droits et intérêts des conseillers ou
intermédiaires financiers et patrimoniaux au
sens large, dont les entreprises sont
membres de l'ANACOFI ou de l'une des associations
professionnelles spécialisées qui lui sont rattachées et ce, en
matière sociale et pour tous sujets se rapportant aux
Conventions Collectives.

Il a également pour objet : de permettre à ces professionnels
de trouver une structure de regroupement, d'accueil,
d'information, de réflexion et rechercher les solutions qui leur
seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice
professionnel.

Il mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt
du syndicat et de ses membres

L'ANACOFI est elle-même membre ou adhérente, en outre de :



Le ECN est un Think Tank qui regroupe la majorité des grands acteurs du Financement Participatif Européens, qu'il s'agisse de plateformes, d'acteurs les accompagnant ou d'organisations professionnelles.



IEIF est un centre d'études, de recherche et de prospective indépendant spécialisé en immobilier. Son objectif est de soutenir les acteurs de l'immobilier et de l'investissement dans leur activité et leur réflexion stratégique, en leur proposant des études, notes d'analyses, synthèses et clubs de réflexion.



Cet organisme d'intérêt général a pour objet de regrouper, directement ou indirectement, toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'exercice d'une profession financière, afin de mettre en valeur leurs activités et de contribuer à leur formation.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



Créée en juin 1999, la FECIF représente les Conseils et Intermédiaires Financiers au niveau Européens. Elle représente plus de 450 000 professionnels, établis dans 27 pays.



La CIFA est une organisation non Gouvernementale sans but lucratif disposant d'un statut d'organisation Consultative auprès du Conseil Economique et Social



Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.



La CPME (ex-CGPME), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.



Il récompense les PME/PMI qui concilient performance économique et engagement responsable. Il s'adresse aux entreprises indépendantes qui mettent en place des actions innovantes en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité des chances et du développement durable.

ACTIONS PHILANTHROPIQUES



La France compte aujourd'hui plus de 800 000 personnes vulnérables sous mesures de protection judiciaire, dont 400 000 sont exercées par des aidants-tuteurs familiaux. Tout citoyen peut, un jour, être en charge de la protection juridique d'un proche vulnérable et ainsi être désigné comme son tuteur, curateur...

France TUTELLE accompagne les aidants-tuteurs familiaux tout au long de la mesure de protection judiciaire en les informant, les conseillant et en mettant à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour mener à bien leur mission. France TUTELLE aide également les familles qui s'interrogent ou souhaitent mettre en place des dispositifs juridiques permettant d'anticiper leur propre vulnérabilité ou celle d'un proche afin d'organiser une protection juridique sur mesure.

Être aidant-tuteur familial ne s'improvise pas et de nombreuses responsabilités et obligations incombent aux familles. Les soutenir, les accompagner, les représenter et les défendre sont les missions de France TUTELLE, Association Nationale à but non lucratif reconnue d'intérêt général.

Fondation de France

Depuis 1969, la **Fondation de France** soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Contact : www.fondationdefrance.org

L'**Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)** est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu malade, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans ce domaine. Pour permettre aux chercheurs d'avancer dans leurs travaux et donner un réel espoir aux patients, il faut que nous nous impliquions tous : pouvoirs publics, entreprises privées, particuliers. Tous, sans exception, parce que ce combat concerne chacun de nous.



fonds de dotation



Musée universel depuis 1793, le **musée du Louvre** a pour mission de faire connaître au plus grand nombre les plus beaux témoignages de l'art à travers les siècles et les civilisations. La générosité des donateurs est essentielle pour permettre au Louvre de mener à bien ses grandes missions d'intérêt général :

- Préserver et enrichir les collections nationales dont le musée est dépositaire ;
- Être un lieu de transmission des savoirs et d'accès pour tous à la culture ;
- Valoriser le patrimoine architectural du palais du Louvre, du jardin des Tuileries et de l'atelier d'Eugène Delacroix.

Le musée du Louvre a créé en 2009 un Fonds de dotation, outil privilégié du musée pour recevoir legs et donations. Cette initiative pionnière permet aux donateurs et testateurs d'accompagner le musée du Louvre sur le long terme. Le Fonds de dotation du Louvre est une structure, permettant de créer des Fonds dédiés portant le nom des mécènes. Il offre aussi toute une série d'avantages fiscaux et peut recevoir des legs nets de frais.



La Fondation Imagine, dédiée aux maladies génétiques, a été créée en 2007 par le Pr Claude Griscelli, président-fondateur. En 2014, l'Institut Imagine a ouvert ses portes.

Inspiré par les patients et conçu au plus proche d'eux, ce pôle de recherche, de soins et d'enseignement, associe étroitement la recherche fondamentale, la recherche clinique et le transfert de technologies pour optimiser les découvertes et lutter plus efficacement contre ces maladies graves, souvent invalidantes et responsables de grandes difficultés familiales.

- Imagine apporte des moyens supplémentaires pour répondre à un enjeu majeur de santé publique qui nous concerne tous.
- Imagine apporte des moyens supplémentaires pour répondre à une attente majeure des malades et de leurs familles.

Au service des enfants malades, Imagine est aujourd'hui le plus grand pôle européen de recherche, d'enseignement et de soins ayant pour vocation de comprendre et guérir les maladies génétiques. Il réunit de nombreux spécialistes du monde entier pour pouvoir offrir dans un même lieu les différentes spécialités nécessaires à une recherche et une prise en charge optimale du malade. L'organisation a été conçue pour favoriser la communication et les synergies entre familles, cliniciens et chercheurs

NOTRE ASSOCIATION

Créée en 2004, l'ANACOFI est la plus importante association professionnelle des entreprises de courtage et conseil en banque, finance et assurance.

Vous êtes conseiller en gestion de patrimoine ou en finance d'entreprise, professionnel de l'immobilier, épargnant, chef d'entreprise ou investisseur ?

Nous sommes là pour vous accompagner.



CONTACT

01 40 02 03 74 – m.lalande@anacofi.asso.fr – www.anacofi.asso.fr